



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

**2141 - Agence de développement
touristique du Bas-Rhin**

**Avenant à la convention de partenariat
Pass'Alsace (mise en réseau des grands
sites touristiques et musées d'Alsace)**

Rapport n° CP/2014/601

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général un avenant à la convention de partenariat Pass'Alsace en date du 2 juin 2014 intervenue entre le département du Bas-Rhin et l'ADT du Bas-Rhin au titre du Vaisseau d'une part, et du Château du Haut-Koenigsbourg d'autre part.

Cet avenant fait suite au bilan intermédiaire à fin juillet de l'opération, et aux adaptations proposées afin de dynamiser les ventes du Pass'Alsace.

L'ADT du Bas-Rhin, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels du tourisme et les grands sites et musées d'Alsace, a initié l'opération Pass'Alsace, proposant à la clientèle touristique un pass touristique à vocation régionale.

L'enjeu consiste, à l'appui d'un support commun dématérialisé, à construire et mobiliser un réseau de pôles touristiques structurants à l'échelle de l'Alsace.

L'opération, menée en 2014, intègre une phase expérimentale du 25 avril au 2 novembre 2014 avec une vingtaine de sites volontaires dans toute l'Alsace, dont le Vaisseau et le Château du Haut-Koenigsbourg pour le Conseil Général du Bas-Rhin. Pour cette phase expérimentale, le nombre de cartes Pass'Alsace est limité à 5 000 exemplaires.

Un bilan intermédiaire à fin juillet a montré en particulier que la limitation à 7 jours est un frein pour les visiteurs locaux qui aimeraient consommer le Pass'Alsace et ses prestations le week-end sur une période plus longue.

Il a ainsi été proposé de prolonger la validité du Pass'Alsace de 7 à 90 jours à compter de la première utilisation dans un site partenaire, dans la limite toutefois de la date de fin d'expérimentation le 2 novembre 2014.

Le Pass'Alsace reste ainsi utilisable 3 jours, consécutifs ou non, mais sur une période plus étendue.

Cette prolongation, d'ores et déjà effective, est sans conséquences financières pour les sites partenaires.

Tel est l'objet de l'avenant à la convention du 2 juin 2014, joint au présent rapport, pour les sites départementaux du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg.

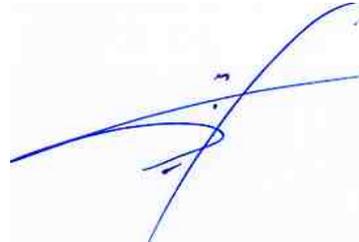
Un bilan global de l'opération sera fait à l'automne avant clôture de la phase expérimentale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant à la convention Pass'Alsace (mise en réseau des grands sites et musées d'Alsace) du 2 juin 2014, joint à la présente délibération, et autorise son président à signer ledit avenant.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL